



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 32056

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'intérêt de permettre aux centres de soins de recruter des aides-soignants. Il semble opportun de revoir les restrictions aux lieux d'exercice de la profession de façon à pouvoir répondre à l'augmentation des demandes de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, comme alternative à l'hospitalisation ou à la maison de retraite. Actuellement, les infirmiers des centres de soins sont débordés par les demandes de soins d'hygiène. Les collectivités qui gèrent ces centres ne peuvent en permanence augmenter les budgets pour recruter de nouveaux infirmiers et faire face aux besoins. Or ces soins pourraient être assurés par leurs collègues aides-soignants sous leur responsabilité. C'est pourquoi, dans le but d'adapter l'exercice de la profession à ce nouveau contexte, il lui demande de mettre à l'étude la possibilité pour les centres de soins de recruter des aides-soignants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32056

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8537

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)